

saint-pardoux-soutiers

Conseil municipal : plus de 2.400 € de subventions aux associations

Sur proposition de la commission de la vie associative, les conseillers ont validé, à l'unanimité moins une abstention, le tableau d'attribution des subventions aux associations pour un montant de 2.424 €. Le maire a également informé les élus d'une possibilité d'attribution d'une nouvelle subvention sur la dotation de soutien à l'investissement local, pour les travaux de la future maison Francette. Le conseil autorise le maire à solliciter cette subvention.

Concernant les autres dossiers, le conseil prend acte de la nouvelle commission de contrôle de la liste électorale qui sera composée de cinq élus, ainsi que de la création du poste de conseiller numérique et de l'embauche sur ce poste de monsieur Ugo Dorain. Enfin, le conseil valide le nouveau tableau des effectifs de la commune qui compte dix-

neuf postes pour quatorze agents communaux en place actuellement.

Questions diverses. Le maire informe les conseillers de la visite qu'il a effectué avec d'autres élus de la résidence séniors de la commune de Largeasse. Cette dernière ouverte depuis sept ans présente près de 24 logements de type T1 bis pour des personnes âgées aux retraites modestes. Ce projet pourrait inspirer dans le futur la réflexion sur une structure de ce type à implanter sur la commune. En ce qui concerne les élections prochaines, les bureaux de vote de Château Bourdin et de Saint-Pardoux auront lieu à la salle du foyer rural. Par ailleurs, une réunion est programmée le mardi 11 mai pour décider de l'annulation ou non des fêtes de la musique et du 14 Juillet, en raison du contexte sanitaire.